

Trois ans après leur création en 2018, des entreprises pérennes et créatrices d'emplois malgré la crise

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 197 • Mai 2025



En 2018, 89 000 entreprises ont été **créées** en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 49 000 sous statut de micro-entrepreneur et 40 000 **entreprises « classiques »**. Cette étude se concentre sur ces dernières et plus précisément sur celles créées au premier semestre 2018. Parmi ces nouvelles entreprises, les trois quarts sont des **sociétés**, ce qui est légèrement moins qu'en France (y compris Mayotte) (79 %). Le dernier quart correspond aux **entreprises individuelles classiques** (EIC).

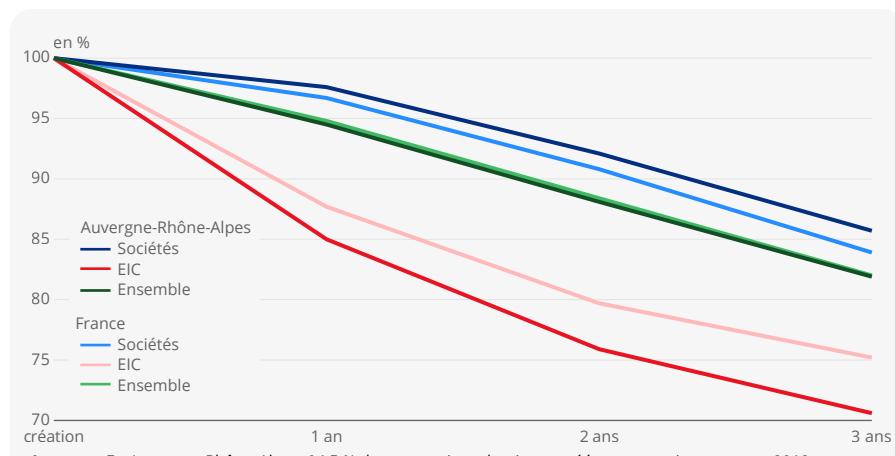
Trois ans après leur création, 82 % des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes sont encore actives ► **figure 1**, comme en France. Ce **taux de pérennité** est supérieur à celui des entreprises créées en 2014, mais les comparaisons sont à prendre avec précaution ► **encadré**.

Ce taux, mesuré à un, deux puis trois ans, diminue d'environ six points chaque année, sans heurt malgré la pandémie¹.

La pérennité dépend avant tout du statut juridique de l'entreprise. En effet, 86 % des sociétés d'Auvergne-Rhône-Alpes sont encore actives trois ans après leur création, soit deux points de plus qu'en France. La Corse, les régions de l'ouest (Bretagne, Pays de la Loire) et Bourgogne-Franche-Comté ont des taux de pérennité plus élevés qu'Auvergne-Rhône-Alpes. La situation est moins favorable pour les EIC, dont le taux de pérennité n'est que de 71 %, contre 75 % au niveau national. Seule la région Grand Est a un taux inférieur.

En Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les entreprises classiques créées au premier semestre 2018, près de huit sur dix sont encore actives trois ans après, comme en France. Dans la région, les nouvelles sociétés sont plus pérennes qu'en France, et ce dans la plupart des secteurs d'activité, notamment dans le commerce. À l'inverse, les entreprises individuelles classiques sont plus fragiles qu'au niveau national. Le bilan de l'emploi à trois ans est positif, les pertes d'emploi dues aux cessations ayant été compensées par les embauches dans les entreprises pérennes, malgré la crise sanitaire. La pandémie a cependant entraîné une baisse d'activité dans la moitié des nouvelles entreprises de la région. Ces dernières ont eu moins recours aux dispositifs d'aide que l'ensemble des entreprises françaises.

► 1. Taux de pérennité à un, deux et trois ans des entreprises créées au premier semestre 2018, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France (y compris Mayotte)



Près de trois nouvelles entreprises sur dix relèvent du champ de l'artisanat. Leur taux de pérennité est très proche de celui des autres entreprises, qu'il s'agisse de sociétés artisanales (85 % de pérennité) ou d'entreprises artisanales individuelles (72 %).

Cette meilleure pérennité des sociétés par rapport aux EIC, tant au niveau régional que national, s'explique par l'addition de plusieurs facteurs favorables : par exemple, elles démarrent leur activité avec davantage de moyens financiers et humains que les entreprises individuelles et leur statut, jugé plus solide, leur facilite l'accès aux financements.

Les écarts de pérennité pour les sociétés et les EIC entre la région et la France s'installent dès la première année et se renforcent sur la période. Ils ne dépendent ni de la structure économique de la région, ni d'une éventuelle spécificité sectorielle au moment de la création.

Le poids respectif de chaque secteur dans les créations et dans l'ensemble des entreprises existantes sont en effet très proches du niveau national.

L'environnement concurrentiel peut avoir une influence importante sur la pérennité des entreprises. Un fort renouvellement du tissu économique, marqué par un

¹ Pour analyser les éventuels effets de la crise sanitaire sur ces nouvelles entreprises, après l'arrêt des aides mises en place par l'État, une prochaine étude sera consacrée aux taux de pérennité à quatre et cinq ans.

taux de création d'entreprises élevé, est susceptible d'accentuer la concurrence, et de réduire la survie des nouvelles entreprises. Cependant, quelle que soit leur forme (EIC ou société), le taux de création d'entreprises était légèrement plus faible en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France. Ce facteur n'explique donc pas la plus faible pérennité des EIC régionales.

Des sociétés plus pérennes qu'en France

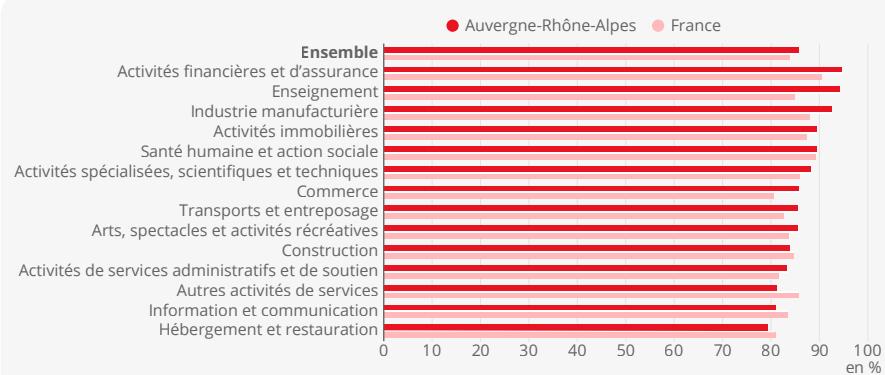
Si les sociétés résistent mieux en Auvergne-Rhône-Alpes que dans l'ensemble de la France, cela tient en partie aux conditions initiales des créations d'entreprises. Le montant du capital investi à la création est en moyenne plus élevé dans la région qu'en France. Près de 60 % des sociétés de la région démarrent avec au moins 8 000 euros de capital contre 53 % en France. De plus, les sociétés à responsabilité limitée (SARL) sont globalement plus pérennes que les sociétés par actions simplifiées, dans la région comme en France.

Proportionnellement, plus de SARL ont été créées en Auvergne-Rhône-Alpes (41 % des nouvelles sociétés contre 36 % en France), celles par actions simplifiées étant moins présentes (58 % contre 63 %). Ces deux principaux types de sociétés ont des taux de pérennité plus élevés dans la région qu'au niveau national mais également des effectifs au démarrage plus importants : 19 en moyenne contre 12 en France.

Les entreprises du commerce participent également à cette pérennité plus élevée des sociétés dans la région. Elles représentent 20 % des créations de sociétés, en Auvergne-Rhône-Alpes comme en France, et 86 % sont toujours actives trois ans après leur création, soit cinq points de plus qu'au niveau national ► figure 2. Cet écart atteint même dix points dans le commerce de détail, qui concentre plus de la moitié des créations du secteur. La situation s'inverse en revanche pour le commerce de gros, qui compte pour un quart des créations de ce secteur. La part des sociétés encore actives en 2021 est notamment moins importante qu'en France (71 % contre 78 %).

De manière générale, cette meilleure pérennité des sociétés régionales se vérifie dans la plupart des secteurs d'activité. Seules les nouvelles sociétés créées dans l'hébergement-restauration et l'information-communication, secteurs aux taux de pérennité les plus faibles, sont plus fragiles qu'en France, avec des taux de deux points inférieurs. Un taux de création très élevé (22 % contre 16 % pour l'ensemble des secteurs) caractérise l'information-communication, révélant, entre autres, un secteur fortement concurrentiel. En revanche, le taux de création d'entreprises

► 2. Taux de pérennité des sociétés créées en 2018 selon l'activité, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France



Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 94,6 % des sociétés créées au premier semestre 2018 dans le secteur des activités financières et d'assurance sont encore actives trois ans après leur création, contre 90,4 % en France.

Champ : Sociétés des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018 et 2021).

est plus modéré (10 %) dans l'hébergement-restauration. Ce secteur a toutefois été très concerné par les mesures sanitaires de 2020-2021, qui en ont grandement limité l'activité.

Plus globalement, les sociétés les plus pérennes, en Auvergne-Rhône-Alpes comme en France, appartiennent au secteur des activités financières et assurances, où 95 % d'entre elles sont toujours actives trois ans après leur création (contre 90 % en France). Le constat est proche dans l'enseignement, avec un taux de pérennité de 94 % (contre 85 % en France). Dans ce secteur, 42 % des créations de sociétés concernent la formation pour adultes, et toutes sont d'ailleurs toujours actives trois ans après. De plus, 32 % relèvent de la catégorie « autres enseignements », dont le taux de survie approche les 90 % et qui inclut notamment les moniteurs de ski. Dans l'industrie manufacturière, le taux de pérennité dépasse également les 90 %. Dans ce secteur, un tiers des nouvelles

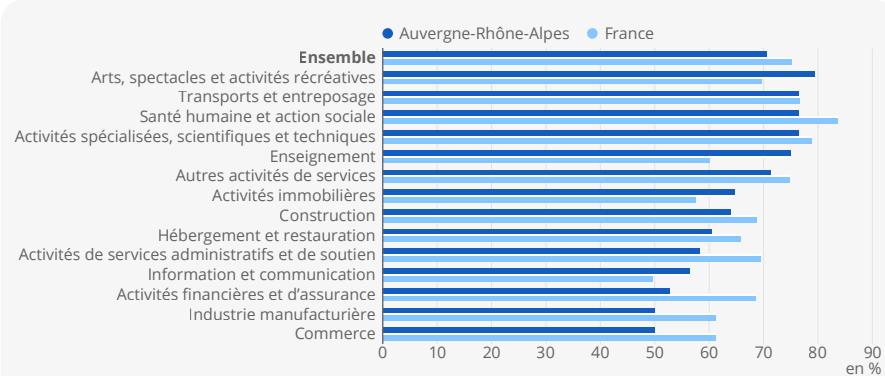
sociétés appartient à l'industrie alimentaire et 89 % d'entre elles sont encore en activité en 2021.

Des entreprises individuelles plus fragiles

Trois ans après leur création, les EIC sont moins souvent actives en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France. Si les entreprises individuelles régionales démarrent plus souvent avec un capital non nul que leurs homologues en France (77 % contre 73 %), celui-ci est plus faible qu'au niveau national. Il est en effet supérieur à 8 000 euros pour seulement 31 % des EIC, soit trois points de moins qu'en France.

Cet écart de pérennité provient principalement du secteur de la santé humaine et de l'action sociale ► figure 3, qui représente 43 % des créations de l'ensemble des EIC. Dans la région, le taux de pérennité à trois ans de ce secteur atteint seulement 77 % contre 84 % en France.

► 3. Taux de pérennité des entreprises individuelles créées en 2018, selon l'activité, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France



Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 79,4 % des entreprises individuelles créées au premier semestre 2018 dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives sont encore actives trois ans après leur création, contre 69,6 % en France.

Champ : Entreprises individuelles des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018 et 2021).

Plus particulièrement, les activités de sages-femmes et d'infirmières, qui concernent un peu moins de la moitié des entreprises individuelles du secteur, contribuent à cet écart : leur taux de pérennité s'élève à 74 % contre 87 % en France.

La part des EIC encore actives en 2021, plus faible en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France (respectivement 71 % et 75 %), l'est également dans tous les secteurs d'activité, sauf dans l'enseignement, les activités immobilières ainsi que dans les arts, spectacles et activités récréatives. Ce dernier secteur fait partie des activités pour lesquelles les entreprises individuelles sont les plus pérennes, avec un taux de survie à trois ans de 79 % (contre 70 % en France). Les activités sportives, récréatives et de loisirs représentent la moitié des entreprises de ce secteur et possèdent un taux de pérennité plus élevé qu'en France (88 % contre 69 %). De même dans les transports et dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les EIC sont souvent encore actives trois ans après leur création (77 % et 76 % respectivement). Dans ce dernier secteur, les trois quarts des créations concernent les activités juridiques et comptables et leur taux de pérennité s'élèvent à 80 %, soit six points de plus qu'en France.

À l'inverse, le taux de pérennité le plus faible est relevé dans le commerce, secteur fortement concurrentiel. Cependant, le lien avec l'intensité de la création d'entreprises n'est pas avéré : d'autres secteurs d'activité présentent des taux de pérennité bien moindres malgré un renouvellement faible (industrie, activités financières).

Près de 5 000 emplois supplémentaires trois ans après les créations

Le bilan de l'**emploi total** des entreprises créées au premier semestre 2018 est positif. En trois ans, 4 600 emplois sont générés, soit une hausse de 19 % par rapport à leur situation au moment de la création

► **figure 4.** Les nouvelles entreprises contribuent ainsi à 2,5 % de la hausse totale de l'emploi régional entre 2018 et 2021 (+180 000 emplois).

Cette hausse de l'emploi est la résultante de deux effets contraires. D'une part, le gain de 8 500 emplois dans les entreprises encore pérennes en 2021, dont l'essentiel est formé d'emplois **salariés** (+7 300 salariés). Ces créations d'emplois proviennent à 86 % des sociétés. D'autre part, la perte de 3 900 emplois due aux cessations, qui concerne surtout des emplois de **dirigeants**. Ces pertes ne sont pas forcément des pertes sèches pour le territoire. Certaines entreprises cessées sont en effet reprises, mais les effectifs concernés ne sont pas suivis dans cette étude.

► Encadré – Des comparaisons 2018-2014 à prendre avec précaution

Entre 2014 et 2018, la pérennité à trois ans des entreprises (hors micro-entrepreneurs) estimée par l'enquête Sine ► **source** a augmenté de 6,5 points en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette hausse vient en partie de changements réglementaires, modifiant la structure des échantillons d'entreprises enquêtées. En effet, les conditions d'accès au régime de micro-entrepreneur ont été élargies au 1^{er} janvier 2018 avec un doublement des plafonds de chiffre d'affaires ► **pour en savoir plus** [Dorolle, 2020]. Pour un même chiffre d'affaires, une entité créée en 2014 n'avait pas accès au régime du micro-entrepreneur, alors qu'une autre créée en 2018 peut y prétendre. Ainsi, en 2018, la part des entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs est moindre au sein des entreprises classiques (25 % en 2018, contre 47 % en 2014), tandis que celle des sociétés, plus pérennes, progresse dans les mêmes proportions. Ainsi, sur les 6,5 points de hausse de la pérennité entre 2014 et 2018, 3,3 points sont dus à un effet de structure lié au poids plus important des sociétés en 2018.

La pérennité des sociétés a très légèrement baissé entre 2014 et 2018, perdant un point. Par contre, celle des entreprises individuelles a augmenté de huit points. Toutefois, l'échantillon des entreprises individuelles de 2018 est composé de moins d'entreprises fragiles, certaines ayant pu être créées au final sous le régime du micro-entrepreneur alors qu'elles n'auraient pas pu l'être en 2014.

Parmi les entreprises pérennes, 63 % ont un nombre d'emplois stable entre 2018 et 2021, tandis que 31 % augmentent leurs effectifs, engendrant 9 700 emplois supplémentaires (dont 8 400 salariés). Enfin, seules 6 % de ces nouvelles entreprises déclarent avoir perdu des emplois, soit 1 250 emplois en moins. Ces baisses d'emplois ne sont pas toutes la conséquence de la crise sanitaire. Par contre, parmi l'ensemble des entreprises pérennes, 6 % déclarent avoir annulé ou reporté une embauche, limitant ainsi les hausses d'emploi.

Une baisse d'activité pour la moitié des entreprises pendant la crise sanitaire

La pandémie a eu un impact notable sur le niveau d'activité des entreprises créées en 2018 et encore actives en 2021. 49 % d'entre elles déclarent une réduction ou un

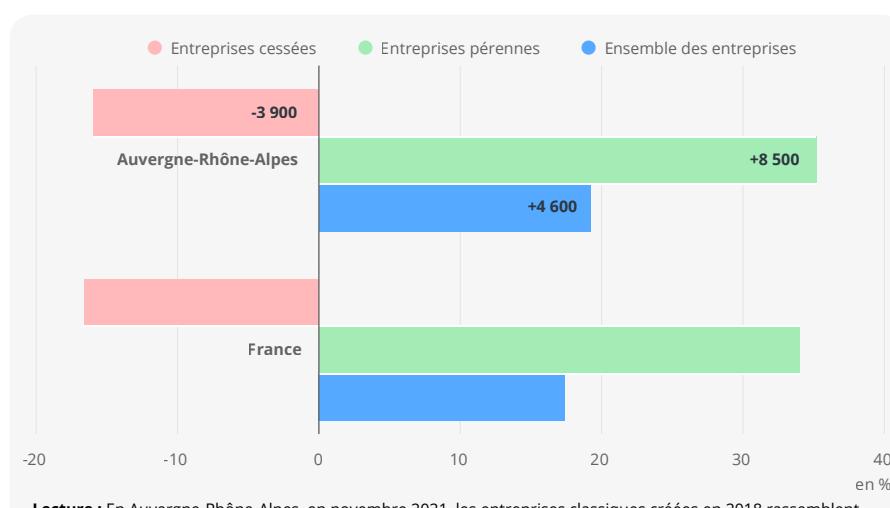
arrêt de leur activité, lié à la crise sanitaire à partir de mars 2020. Parmi ces entreprises, le secteur de l'hébergement-restauration est particulièrement concerné, comme en France : 79 % déclarent avoir limité leur activité.

Cette proportion d'entreprises ayant limité leur activité est de six points inférieure à celle du niveau national. Cet écart repose sur trois secteurs en particulier : le commerce, où 51 % des entreprises de la région déclarent avoir réduit ou arrêté leur activité contre 64 % en France, la construction (36 % contre 44 %) et la santé humaine et l'action sociale (42 % contre 46 %).

Moins de recours aux dispositifs d'aide

Dans l'ensemble, 62 % des entreprises déclarent avoir recours à au moins un dispositif d'aide lié à la crise sanitaire

► 4. Évolution et contribution à l'évolution d'effectifs entre novembre 2018 et novembre 2021 dans les entreprises créées en 2018, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France



► **figure 5**, soit deux points de moins qu'en France. Cette proportion est la même pour les différents types d'entreprises (société et EIC). Cependant, les deux secteurs les plus concernés par ces aides y ont plus recours dans la région qu'au niveau national : l'hébergement-restauration (88 % soit deux points de plus qu'en France) et les arts, spectacles et activités récréatives (84 % contre 80 % en France). De même, les entreprises dans l'enseignement et dans l'industrie pharmaceutique font plus appel aux aides de l'État qu'en France (75 % contre 71 % pour le premier et 74 % contre 65 % pour le second).

Parmi les nouvelles entreprises de la région, 32 % bénéficient des reports des échéances sociales ou fiscales, soit trois points de plus qu'en France. Près de huit entreprises sur dix profitant de ces reports sont des sociétés. Les secteurs qui y ont le plus recours sont les arts et spectacles (44 % des entreprises concernées contre 33 % en France) et l'hébergement-restauration (42 % contre 39 %). L'écart entre Auvergne-Rhône-Alpes et la France est plus tenu pour les autres aides. Un quart des entreprises dispose du fonds de solidarité pour les indépendants, huit indépendants sur dix exerçant sous le statut de société. Les demandes restent supérieures dans les secteurs de l'hébergement-restauration et des arts et spectacles. Près d'une entreprise sur cinq bénéficie du prêt garanti par l'État ou a recours à l'activité partielle, principalement des sociétés. Dans l'industrie manufacturière et les arts et spectacles, le prêt est demandé plus fréquemment en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France. Quant au recours à l'activité partielle, il concerne 42 % des entreprises de l'hébergement-restauration.

Globalement, parmi les entreprises ayant recours à un dispositif d'aide, près de la moitié bénéfice d'une seule aide, et un peu moins d'un quart d'au moins trois aides. ●

Serge Maury, Émilie Sénigout (Insee)

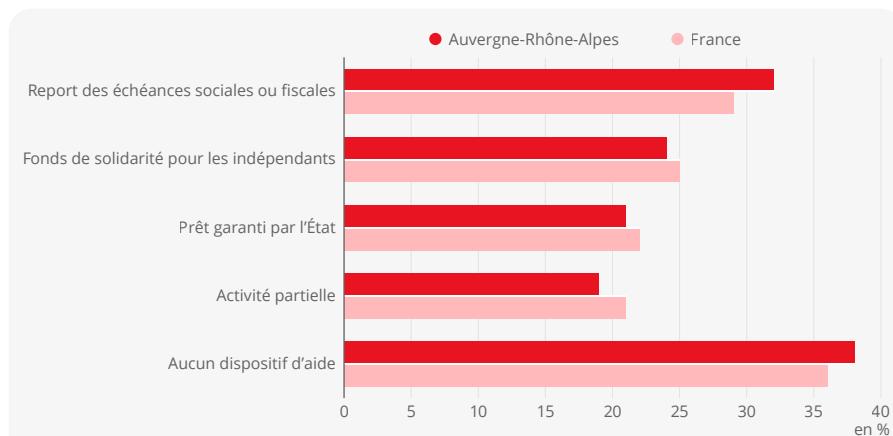


Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Danis N., Sénigout É.**, « Deux entreprises sur trois créées en 2014 sont toujours actives en 2019 », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 126, juillet 2021.
- **Baillot A.**, « Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première n° 1962, juillet 2023.
- **Dorolle A.**, « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », Insee Première n° 1818, septembre 2020.

► 5. Taux de recours déclarés aux principaux dispositifs d'aide mis en place lors de la pandémie de Covid-19, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France



Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 32 % de l'ensemble des entreprises créées au premier semestre 2018 et encore actives fin novembre 2021 ont recours au report des échéances sociales ou fiscales, contre 29 % en France.

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018 et 2021).

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise, s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation. La notion de création d'entreprise dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant été actives moins d'un mois et les « activations économiques » correspondant à des immatriculations dans Sirene (système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) avant le 1^{er} janvier de l'année de la génération considérée.

Les **entreprises classiques** correspondent à l'ensemble des entreprises qui ne sont pas sous le régime du micro-entrepreneur. Il existe deux types d'entreprises classiques :

- **l'entreprise individuelle classique (EIC) :** une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personnalité juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs ;
- **la société.**

Le **taux de pérennité à trois ans** est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre 2018 ayant atteint leur troisième anniversaire et l'ensemble des entreprises créées au premier semestre 2018. Les entreprises cessées puis reprises avec continuité du secteur d'activité et de l'adresse sont considérées comme pérennes.

Le **taux de création** est le rapport entre le nombre de créations de l'année et le stock d'entreprises économiquement actives dans l'année, calculé à l'aide de la source SIDE (système d'information sur la démographie d'entreprises).

Dans l'**emploi total**, deux catégories d'emploi sont distinguées pour les besoins de l'étude. La catégorie des **dirigeants** comprend les chefs d'entreprise et les collaborateurs qu'ils soient salariés ou non, et les aides familiaux. Celle des **salariés** regroupe tous les autres emplois salariés, à l'exclusion des stagiaires, apprentis et contrats de professionnalisation.

► Source

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre d'une année donnée, hors micro-entrepreneurs, qui ont été actives plus d'un mois, dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique et ne sont pas incluses ici. Bien que l'échantillon de l'enquête compte 40 000 entreprises, les résultats pour la cohorte Sine 2018 sont obtenus à partir de seulement 24 000 d'entre elles, considérées réellement comme des entreprises individuelles ou sociétés, les 16 000 autres étant des micro-entrepreneurs repérés par la suite. Cette cohorte a été de nouveau enquêtée fin 2021 et l'a été une dernière fois fin 2023. Cette étude présente des résultats issus de la deuxième interrogation, en novembre 2021. Une étude paraîtra prochainement pour exploiter la troisième interrogation. La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la NAF rév. 2 au niveau A21. L'intitulé du poste « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » a été remplacé par « Commerce », plus explicite.

